



COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ET PAR PROCURATION

Assemblée Générale à huis-clos

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'**Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020** se tiendra à huis-clos, c'est-à-dire sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient physiquement présents.

Traitement des abstentions

La loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en Assemblées Générales d'actionnaires : alors que les abstentions étaient auparavant considérées comme des votes négatifs, lors de la prochaine assemblée, celles-ci seront désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Le formulaire de vote à distance a en conséquence été modifié afin de permettre à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée.

ETAPE 1 – Choisissez votre mode de participation

- **Absence de participation physique**

Les actionnaires ne pourront assister physiquement à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020. Il n'est donc pas possible d'opter pour une participation physique. Nous vous invitons donc à ne pas noircir la case « Je désire assister à cette Assemblée ».

- **Pouvoir à une personne dénommée**

Les actionnaires pourront choisir de donner mandat à la personne de leur choix en **noircissant la case « Je donne pouvoir à » et en indiquant l'identité de leur mandataire.**

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation par courrier postal adressé au Droit des sociétés, 46/50 avenue Théophile Gautier 75016 Paris ou par voie électronique à l'adresse suivante : droitdesocietes@nrj.fr, en envoyant une copie signée du formulaire de vote par procuration, accompagnée de la photocopie recto verso de sa carte d'identité. Les copies non signées du formulaire de vote par procuration ne seront pas prises en compte. La désignation devra être accompagnée, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation de participation. Cette désignation devra être reçue par la Société au plus tard le lundi 22 juin 2020. Toute procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

▲ Le mandataire ne pourra pas représenter physiquement l'actionnaire à l'Assemblée.

Le mandataire devra alors adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose sous la forme du formulaire de vote par correspondance (cf. ci-dessous).

Le formulaire devra porter les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention « En qualité de mandataire de [en précisant l'identité de l'actionnaire qu'il représente] ».



- **Vous désirez voter par correspondance**

Concernant les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

- pour voter OUI à une résolution, laissez vide la case du numéro correspondant à cette résolution,
- pour voter NON à une résolution, noircissez la case « Non » du numéro correspondant à cette résolution,
- pour vous ABSTENIR, noircissez la case « Abs. » du numéro correspondant à cette résolution.

Concernant les amendements ou résolutions nouvelles qui pourraient être déposés :

A défaut de choix pour l'une des modalités ci-après, votre vote sera considéré comme négatif.

Si vous ne souhaitez pas émettre un vote négatif, vous pouvez au choix :

- soit donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale,
- soit vous abstenir.

En revanche, il n'est pas possible de donner pouvoir à une personne nommément désignée.

- **Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée**

Pour donner pouvoir au Président qui vous représentera à l'Assemblée, **noircissez la case « Je donne Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »**

Pour tout pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-106 du Code de commerce, celui-ci émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

ETAPE 2 – Remplissez vos coordonnées

Inscrivez vos nom, prénom et adresse (*cf. ci-dessus pour le cas particulier du mandataire qui adresse un vote par correspondance*)

Aucune modification de coordonnées ne peut être transmise via le formulaire.

ETAPE 3 – Pour les actionnaires au porteur

Il convient de vous rapprocher de votre teneur de compte afin qu'il joigne une attestation d'inscription en compte.

ETAPE 4 – Date et signature

Quel que soit votre choix, **datez et signez le formulaire.**

ETAPE 5 – Envoi du formulaire unique de vote

Pour être pris en compte, le formulaire de vote devra être reçu par le CIC – Service Assemblées par voie postale au 6 avenue de Provence 75452 Paris cedex 09 ou par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, **au plus tard le mercredi 24 juin 2020** (lundi 22 juin 2020 pour le formulaire de vote du mandataire).

Il devra être accompagné, pour les actionnaires au porteur, de leur attestation de participation.